

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2020

Objet : **URBANISME**

Membres élus présents : MM. BAILLY – MME BERTHOLON - BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI – BORTOT – MME BRUN-MILLET - DELLABLANCHE – MM. DUMAS - FONTENAT – FRATTA – GALLET – JOSEPH – JOUSSEAU – LUGAND – MARMILLON – MARTIN – MME NALLET – MM. PENON – PRADEL – VERNE

Concernant les **projets d'avis de la Chambre sur les documents d'urbanisme**, 8 dossiers de PLU nous ont été adressés.

6 n'ont pas appelé de remarques car il s'agissait de modifications de PLU sans impact économique, ou sans impact économique négatif.

L'avis de la CCI sur ces dossiers est donc réputé favorable :

- Mise en compatibilité du PLU de Saint-Trivier-de-Courtes
- Modification du PLU de Villars-les-Dombes, Misérieux et Attignat
- Modifications simplifiées des PLU de Belley et de Messimy-sur-Saône

2 avis ont été rédigés pour **2 dossiers à portée économique** :

- Droit de préemption commercial de Prévessin-Moëns
- Modification du PLU de Dagneux

Ces avis se trouvent en annexe.

Il vous est donc demandé de bien vouloir valider ces avis émis par la Chambre.

L'Assemblée valide les avis émis par la Chambre.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	20
- Nombre de voix pour	20
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

